

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Évolution de l'immunologie contre les allergies -
Le traitement de l'urticaire chronique spontanée
en 2019

No d'activité : 68957

Date : mercredi le 03 avril 2019

Lieu : Hôtel ALT, Salon Rouge

Coordonnées : 6500, boul. Rome, Brossard

Objectifs

Évolution de l'immunologie contre les allergies

- Réviser les lignes directrices du traitement de la rhinite allergique
- Discuter des nouveaux traitements en immunothérapie sublinguale
- Reconnaître quand référer les patients vers un spécialiste en allergologie

Le traitement de l'urticaire chronique spontanée en 2019

- Expliquer les changements récents dans les lignes directrices sur les traitements de l'urticaire chronique spontanée
- Réviser l'usage optimal des anti-histaminiques
- Discuter du positionnement d'un traitement biologique comme option de traitement dans l'urticaire et revoir la sécurité de ce traitement

Président de séance : Dr Joseph Kalash

Horaire

2019-04-03	18:30	20:00	Conférence	Évolution de l'immunologie contre les allergies	Dre Mélanie Nguyen, allergologue
2019-04-03	20:00	20:15	Pause/Repas		
2019-04-03	20:15	21:45	Conférence	Le traitement de l'urticaire chronique spontanée en 2019	Dr Normand Dubé, immunologue

Veillez confirmer votre présence auprès de Mme Katherin Latorre au 1-855-888-5118 poste 215 ou à NovartisCME.Canada@ashfieldhealthcare.com
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Novartis, ALK Pharmaceutique Canada, Aralez Pharmaceuticals Canada

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.